



### **RENOUVELLEMENT CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE – CDG 45**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention lie la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret concernant la médecine du travail.

Celle-ci arrivant à expiration le 31 décembre prochain, il propose de la renouveler et précise que les conditions financières restent identiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et autorise le Maire à signer la convention inhérente.

### **PARTICIPATION CABINET TELECONSULTATION – HEALPHI**

Le Maire fait part aux Conseillers Municipaux que la société HEALPHI a adressé un courrier sollicitant une participation financière communale mensuelle à raison de 299.00 € HT pour le service de téléconsultation présent au sein de la maison paramédicale.

Considérant que la Communauté de Communes a financé la maison médicale de Saint-Germain-des-Prés, Monsieur BOUBOL indique qu'il aurait souhaité que cette structure chapote ce dispositif et paie en conséquence les abonnements pour les Communes concernées.

Une visio-conférence a eu lieu le 12 décembre dernier en présence des services de la 3CBO, des élus des Communes bénéficiant de ce service et la société HEALPHI.

Pour certaines Communes, dont la nôtre ne fait pas partie, certains créneaux ne sont plus assurés faute de disponibilité des infirmières.

Le Maire précise que depuis l'ouverture de ce cabinet, aucun contrat ne lie la Commune à cette société. La Commune assume les charges courantes du bâtiment (énergie et ménage) ainsi que les frais liés à la connexion internet nécessaire au fonctionnement de la télé-médecine.

Il convient donc que le Conseil Municipal se positionne sur cette demande de participation et donne, à minima dans l'immédiat, un accord de principe pour la signature dudit document dont les clauses seront précisément définies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention, confirme sa volonté de maintien de ce service sur le territoire communal et de facto, donne l'accord demandé. Le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à cette décision.

### **PROJET AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE + MAISON 2 RUE DE BOURGOGNE**

Lors de la dernière réunion de la commission chargée de la voirie, il a été évoqué la réfection du bitume de la place de l'église. Pour développer ces travaux et obtenir une subvention, il serait judicieux de réfléchir à un aménagement de sécurité de cette place (pose d'une main-courante par exemple entre les deux niveaux).

Aussi afin d'étudier la faisabilité de cette opération, une réunion est prévue le 20 décembre prochain avec le bureau d'étude INCA.

Le Conseil Municipal se réunira début janvier 2023 pour statuer et solliciter, le cas échéant, les subventions correspondantes dont la date de dépôt est fixée au 13 janvier prochain.

Concernant le deuxième sujet, le Maire rappelle au Conseil Municipal que le boulanger rencontre un problème de stockage des poubelles. Il serait nécessaire de réfléchir à la création ou l'aménagement d'un local dédié sur la parcelle de la maison sise 2 rue de Bourgogne.

Monsieur BOUBOL ira plus loin dans cette réflexion et propose une étude plus globale du secteur puisque la Commune est propriétaire de tous les bâtiments.

Le Conseil Municipal est plutôt favorable à cette idée. Un architecte sera contacté.

### **RENONCIATION DROIT DE PASSAGE – TERRAIN RUE D'ALSACE**

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que, selon l'acte d'acquisition du terrain cadastré sections H n° 567, rue d'Alsace et signé le 19 avril 2019, la Commune dispose d'un droit de passage pour accéder à ce terrain par les parcelles cadastrées section H n°564 et H n°566 appartenant à Monsieur COLE Christophe.

Le propriétaire de ces deux unités foncières souhaiterait que la Commune renonce à ce droit de passage car un accès est possible par le terrain de tennis.

Le Maire informe les élus que si ce droit est abandonné, les dépendances actuellement présentes sur ces terrains pourront devenir une habitation et qu'il sera nécessaire d'amener les réseaux eau et assainissement au droit de la parcelle H 564 ce qui, de facto, engendrera un coût à la charge de la Commune.

Aussi, il propose de fixer une indemnité de renonciation à ce droit d'une valeur de 1 500.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 contre, émet un avis favorable et fixe l'indemnité telle que mentionnée ci-dessus. Il est précisé que les frais de notaire (en l'occurrence Maître Sylvie COSTA) seront à la charge des requérants.

## **ACQUISITION DESHERBEUR AIR CHAUD PULSE**

Afin de régler le problème des mauvaises herbes dans les cimetières notamment et d'une façon plus générale sur le territoire communal, Monsieur MORIN présente les caractéristiques d'un desherbeur à air chaud pulsé qui pourrait convenir pour ces entretiens.

Il présente un devis établi par la société AIR GREEN (Loir et Cher) pour l'acquisition de ce matériel dont le coût d'achat serait de 2 850.00 € HT + 330.00 HT (option tuyau plus long) et précise qu'une démonstration est prévue, pour les élus intéressés, le 21 décembre prochain à 14 h par la société EQUIP'JARDIN de Villemandeur, qui en est revendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, si la démonstration est concluante, donne son aval pour l'acquisition de ce matériel.

## **ADHESION TELEASSISTANCE – PRESENCE VERTE**

Le Maire informe les élus qu'une administrée est inscrite auprès de la société « Présence Verte » pour un service de téléassistance. Il précise que la Commune attribue habituellement une aide mensuelle de 10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'octroyer cette aide.

## **RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE**

Les Conseillers Municipaux ont tous été destinataires du rapport visé en objet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte ce rapport.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Panneaux photovoltaïques**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier la faisabilité et rentabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers communaux et éventuellement du restaurant « L'Uni Verre Selle ». Un avis favorable lui est donné. Ce dossier sera présenté lors d'une prochaine séance.

### **Elagage Bois**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de programmer une nouvelle campagne d'élagage des bois. Les secteurs seront définis en concertation avec Monsieur MORIN, adjoint chargé de la voirie. Un devis sera sollicité à l'entreprise MENPONTE.

### **Platanes place de la Mairie**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise missionnée pour l'élagage des platanes place de la Mairie, a signalé que les troncs seraient creux.

Aussi, avant d'envisager l'abattage de ceux-ci, il serait nécessaire de les faire analyser.

Un avis favorable lui est donné. Une décision sera prise à l'issue.

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **Remerciement subvention**

Le Maire fait part des remerciements de la Maison Familiale Rurale de Sainte-Geneviève-des-Bois pour l'octroi de la subvention 2022.

## **TOUR DE TABLE**

Madame DUMAINE évoque une réunion en visio-conférence avec les services ENEDIS concernant les futures coupures d'électricité. Un kit de communication doit nous parvenir prochainement.

Monsieur MORIN fait part de l'installation de l'abri-bus (cédé par le Département) sur le parking desservant les écoles primaire et maternelle. Contrairement à ce que les administrés pourraient penser, celui-ci n'a pas été monté à l'envers mais suivant l'orientation des vents dominants et ce dans le but d'éviter que les élèves ne soient trempés en cas de pluie.

Madame BACHELIER signale qu'elle ne trouve pas l'emplacement de la tombe de Madame SEGUIN, centenaire, dans le cimetière. Seule une pierre munie d'une croix semble exister. La commission se rendra sur place.

Monsieur THOMASSET évoque l'éclairage du lotissement « Les Trente » qui n'est pas doté d'habitations et, toujours dans un esprit d'économie d'énergie, demande s'il serait possible d'enlever les ampoules. Une intervention sera demandée à l'entreprise EQUANS (anciennement INEO).

Il fait part d'une nouvelle panne de la chaudière du restaurant scolaire desservant l'école maternelle. Aucune information n'a été communiquée dans ce sens en Mairie.

Madame DELLIER signale que le lotissement « Les Hauts de la Selle » est desservi par la fibre optique. Tout fonctionne parfaitement.

Madame CEZEUR remercie les élus et l'employé communal pour l'aide à l'installation du barnum lors du marché de Noël. Elle fait part que son époux ne renouvellera pas sa candidature à la présidence du Comité des Fêtes.

Monsieur AUTELLET précise qu'il n'a pas sollicité la présence des sapeurs-pompiers (en accord avec ce service) lors du feu d'artifice du 10 décembre dernier.

Il fait part du mauvais état d'un chemin rural « des Renards aux Frondeaux » suite au passage d'engins pour l'acheminement des cultures de betteraves. Le groupement agricole concerné sera contacté pour remise en état.

Madame ROBIN évoque l'évolution de la mise en ligne du nouveau site internet. A ce sujet, Monsieur AUTELLET déplore que l'accès ne soit pas donné aux administrateurs communaux pour le changement du bandeau déroulant. La société Centre France sera contactée à ce sujet.

Madame ROBIN fait part que la réception du bulletin municipal 2023 devrait avoir lieu en fin de semaine 51 pour distribution la dernière semaine de 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.